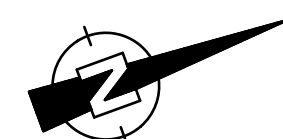


PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)



ECHELLE : 1/2500

PLAN DE ZONAGE 2

VILLE ET HAMEAUX

APPROBATION
(MODIFICATION n°2)

Vu pour être annexé
à la délibération du 27.10.2014

DELIBERATIONS	MODIFICATIONS	PHASES D'ETUDES
Prescription : 17.12.2001	Modification n°1 : approuvée le 28.02.2011	
Arrêt du Projet : 04.07.2005	Modification n°2 : approuvée le 27.10.2014	
Approbation : 24.04.2006		

A.U.M. ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE :

U ZONES URBAINES

Zone Ua	Centre-ville	Zone Uh	Hameaux traditionnels
Zone Ub	Immeubles collectifs station du Collet	Zone Ui	Immeubles à caractère d'habitat individuel
Zone Uj	Immeubles à caractère d'habitat individuel	Zone Uj(a)	Lac de Planes (EDF)
Zone Uc	Immeubles collectifs en Centre-ville	Zone Us	Équipements publics, sportifs
Zone Ud	Habitat individuel, chalets	Zone Ua	Équipements publics, sportifs
Zone Ue	Habitat individuel, chalets	Zone Ue	Équipements publics, sportifs
Zone Uf	Habitat individuel, chalets	Zone Uf	Équipements publics, sportifs
Zone Ug	Habitat individuel, chalets	Zone Ug	Équipements publics, sportifs
Zone Uh	Habitat individuel, chalets	Zone Uh	Équipements publics, sportifs
Zone Ui	Habitat individuel, chalets	Zone Ui	Équipements publics, sportifs
Zone Uj	Habitat individuel, chalets	Zone Uj	Équipements publics, sportifs
Zone Uk	Habitat individuel, chalets	Zone Uk	Équipements publics, sportifs
Zone Ul	Habitat individuel, chalets	Zone Ul	Équipements publics, sportifs
Zone Um	Habitat individuel, chalets	Zone Um	Équipements publics, sportifs
Zone Un	Habitat individuel, chalets	Zone Un	Équipements publics, sportifs
Zone Uo	Habitat individuel, chalets	Zone Uo	Équipements publics, sportifs
Zone Up	Habitat individuel, chalets	Zone Up	Équipements publics, sportifs
Zone Uq	Habitat individuel, chalets	Zone Uq	Équipements publics, sportifs
Zone Ur	Habitat individuel, chalets	Zone Ur	Équipements publics, sportifs
Zone Us	Habitat individuel, chalets	Zone Us	Équipements publics, sportifs
Zone Ut	Habitat individuel, chalets	Zone Ut	Équipements publics, sportifs
Zone Uv	Habitat individuel, chalets	Zone Uv	Équipements publics, sportifs
Zone Uw	Habitat individuel, chalets	Zone Uw	Équipements publics, sportifs
Zone Ux	Habitat individuel, chalets	Zone Ux	Équipements publics, sportifs
Zone Uy	Habitat individuel, chalets	Zone Uy	Équipements publics, sportifs
Zone Uz	Habitat individuel, chalets	Zone Uz	Équipements publics, sportifs

AU ZONES A URBANISER

Secteur AU strict : urbanisable après modification du PLU	
Secteurs AU indicés : urbanisables par opération d'aménagement d'ensemble	
Secteur AUc	destiné à recevoir des constructions de moyenne densité, en référence à la zone Ue
Secteur AUd	destiné à recevoir des constructions de plus faible densité, en référence à la zone Ud
Secteur AUj	destiné à recevoir des activités liées à l'exploitation forestière

A ZONES AGRICOLES

Secteurs, équipes ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles.	
Secteur As	secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Secteurs, équipes ou non, à protéger en raison :	
- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,	
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,	
- soit de leur caractère d'espaces naturels.	
Secteur Nh	secteur de taille et de capacité limitées, pouvant admettre quelques constructions nouvelles (en application de l'article R.123-4 du Code de l'Urbanisme)
Secteur Np	Protection de captage
Secteur Ns	Domaine d'habitat
Secteur Nt	Équipements touristiques
Secteur Nu	Secteur où toute l'exploitation du bois est soumise à autorisation
Secteur Nv	Préservation de zone humide (parcours du Collet)

	Emplacement Réserve		Parcelle à préserver (au titre de l'article L.123-4-7 du Code de l'Urbanisme)
	Emplacement Réserve pour la création d'une liaison cyclable		Bâtiment Agricole abritant du bétail
	Limite de Zone		Construction à vocation d'hébergement touristique, dont le changement de destination est interdit
	Limite Communale		Patrimoine minier à conserver

	Risques Naturels	Report indicatif du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (pour voir pour plus d'infos sur les secteurs concernés le PPNP annexé au PLU)
	Permis de Démolir	Dans un souci de préservation du patrimoine, le permis de démolir sera imposé dans les zones Ua et Uh

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	QUALITE DES EMPLACEMENTS RESERVES
ER.1	Aménagement d'un parking	Commune
ER.2	Aménagement de parking	Commune
ER.3	Aménagement de voirie	Commune
ER.4	Aménagement de voirie	Commune
ER.5	Aménagement de voirie	Commune
ER.6	Aménagement de voirie (La Tour du Tressil)	Commune
ER.7	Élargissement de voirie	Commune
ER.8	Élargissement de voirie	Commune
ER.9	Aménagement de voirie et stationnement (station du Collet)	Commune
ER.10	Protection de captage (Mollat)	Commune
ER.11	Protection de captage (Pondat)	Commune
ER.12	Protection de captage (Calmet)	Commune
ER.13	Protection de captage (Chert-Supérieur)	Commune
ER.14	Protection de captage (Chert inférieure)	Commune
ER.15	Protection de captage (Tartat)	Commune
ER.16	Protection de captage (Marsand)	Commune
ER.17	Protection de captage (Le Buis)	Commune
ER.18	Protection de captage (Le Siffert)	Commune
ER.19	Protection de captage (Gaillet)	Commune
ER.20	Protection de captage (Pichet)	Commune
ER.21	Protection de captage (Chiffolle)	Commune
ER.22	Aménagement de voirie	Commune
ER.23	Aménagement de voirie au Collet d'Allevard	Commune
ER.24	Aménagement d'un chemin à Vignettes	Commune
ER.25	Aménagement d'une liaison cyclable	Commune

